

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 20 OCTOBRE 2016

Le vingt octobre deux mille seize, à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de GUERN, se sont réunis à la Mairie, au nombre de treize, en suite de la convocation faite le 13 octobre 2016.

Le nombre des Conseillers Municipaux en exercice est de quinze.

Étaient présents : MM. LE BOUEDEC Joseph, MARTIN Jean-Pierre, L'HOSTIS Stéphanie, GERBEAU Philippe, MORAUT Christelle, LE DÉVÉHAT Yannick, LE LIBOUX Claude, LE GOFF Armand, ROBIN Evelyne, LABORDE Catherine, GUILLEMOT Marianne, ÉZANIC Jean-Louis et LE BADEZET Yoann.

Était absente excusée : Madame NEDELLEC Morgane.

Madame NEDELLEC Morgane donne procuration à Monsieur LE BADEZET Yoann pour prendre part à toutes délibérations et émettre tous votes.

Était absente : Madame EVENNO Carole.

Secrétaire de séance : L'HOSTIS Stéphanie.

DÉCISIONS

1°/ VALIDATION DE L'AVANT-PROJET DÉFINITIF – PÔLE ENFANCE

Monsieur le Maire présente au conseil l'Avant-projet Définitif (APD) du Pôle enfance proposé par le cabinet d'architectes GAUTIER- GUILLOUX le mardi 18 octobre 2016.

Le coût prévisionnel établi pour cet avant-projet est arrêté à : 1 294 285.00 € HT.

Les écarts par rapport au programme s'expliquent par :

Une surface augmentée d'environ 20 m², le classement du bâtiment en « bâtiment à énergie positive » avec l'installation de 300 m² de panneaux photovoltaïques pour compenser l'énergie consommée, l'intégration des travaux de VRD et d'aménagement de la cour. Le bardage et la toiture dans sa version de base est prévue en bac acier mais une option pour passage en zinc sera présentée lors de la consultation des entreprises.

L'éclairage sera en technologie LED, plus économe mais d'un coût supérieur.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- **EMET** les remarques suivantes concernant l'APD :

- conserver deux cloisons amovibles au niveau de la salle d'exposition à l'entrée de la médiathèque pour une ouverture soit côté médiathèque soit côté hall d'accueil,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée de la réception de l'avenant pour les honoraires de la maîtrise d'œuvre du Pôle Enfance correspondant à l'augmentation du coût prévisionnel des travaux de construction. Globalement, le surcoût est égal à 9 727.76 € HT.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cet avenant.

2°/ DEMANDE DE SUBVENTION POLE ENFANCE

Monsieur le Maire fait savoir que les travaux de démolition de l'ancien couvent et de construction du bâtiment devraient débiter sur le dernier trimestre 2016. La nouvelle construction devrait commencer en février 2017 pour s'achever fin d'année ou début 2018.

Le financement de cette opération déjà préfinancé sur le budget 2016, sera également inscrit au budget primitif 2017 et pourrait inclure une participation de Pontivy Communauté, de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) pour la construction, l'aménagement et l'informatisation de la médiathèque.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) pour la médiathèque,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de Pontivy Communauté au titre des fonds de concours,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) pour l'accueil périscolaire et l'ALSH,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

3°/ AMENDES DE POLICE 2017

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le Conseil Départemental arrête chaque année la liste des communes du département bénéficiaires du produit des amendes de police relatives à la circulation routière. Cette somme est à répartir entre les communes de moins de 10 000 habitants pour financer des opérations améliorant les transports en commun ou la circulation routière.

Le département du Morbihan rappelle que pour bénéficier de l'attribution du produit des amendes de police pour l'année 2017, les projets doivent porter sur les transports en commun et la circulation routière.

Après en avoir discuté, le conseil municipal, à 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- **DECIDE** de présenter une demande pour :
 - L'aménagement d'un quai de bus accessible aux personnes à mobilité réduite (PMR) dans le bourg,

Les membres du conseil demandent à Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires dont la demande de subvention auprès du Département du Morbihan au taux le plus élevé possible.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

4°/ ENQUÊTE PUBLIQUE EARL DE LA COLLINE MELRAND

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée qu'une enquête publique se déroule du 17 octobre au 19 novembre 2016 inclus en vue d'exploiter un élevage avicole devant comporter, après extension, un effectif de 83 820 coquelets soit 83 820 emplacements au lieu-dit « Cosquer Fannic » sur la commune de MELRAND. Ce projet est soumis à la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement et fait l'objet d'une procédure susceptible d'aboutir à une autorisation préfectorale assortie de prescriptions ou d'un refus.

Une partie du territoire de GUERN étant touchée par le plan d'épandage des déjections de cet élevage, le conseil municipal doit se prononcer sur cette demande d'autorisation dès l'ouverture de l'enquête publique et au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture de l'enquête.

Certains élus émettent des réserves sur la course à ces doubléments de capacité des établissements et craignent des effets néfastes sur l'environnement et la qualité de vie dans nos campagnes.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, 9 voix pour, 2 contre, 3 abstentions :

- **DÉCIDE** d'autoriser cette extension d'élevage avicole à Melrand,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

5°/ RÉVISION DES STATUTS DE PONTIVY COMMUNAUTÉ APPROBATION

En application de la loi N°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) et dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau schéma départemental de coopération intercommunal (SDCI) arrêté le 29 mars 2016 par le Préfet des Côtes d'Armor qui prévoit le rattachement de la commune de Mûr-de-Bretagne à la nouvelle intercommunalité issue de la fusion de la Cidéral et de la communauté de communes Hardouiniais-Mené, il convient de modifier les statuts de la communauté de communes.

En effet, les articles 64 et 66 de la loi NOTRe ont ajouté de nouvelles compétences obligatoires et élargi la liste des compétences optionnelles des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre et l'article 68 de cette même loi prévoit que les communautés de communes existantes au 8 août 2015 doivent se conformer aux dispositions relatives à leurs compétences telles que définies par la loi, avant le 1^{er} janvier 2017. Par délibération n° 01-CC27.09.16, en date du 27 septembre 2016, le conseil communautaire de Pontivy communauté a approuvé la modification des statuts de Pontivy Communauté. Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, il appartient désormais aux conseils municipaux des communes membres de se prononcer sur les modifications statutaires.

Il est ainsi proposé de valider les modifications apportées aux articles I, 4 et 8 des statuts telles que présentées en couleur rouge au projet de statuts présenté et joint à la présente délibération et d'approuver les statuts ainsi modifiés avec les annexes 1 & 2.

Ceci exposé, le conseil municipal, après avoir délibéré, à 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- **APPROUVE** :
 - la mise à jour des statuts de Pontivy Communauté adoptée par le conseil communautaire le 27/09/2016.
 - les statuts modifiés joints en annexe ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette décision

INFORMATIONS

1°/ BILAN ALSH – ETE 2016

Madame L'HOSTIS Stéphanie expose le bilan du centre de loisirs pour les vacances d'été 2016. 97 enfants ont fréquenté le centre à Guern et 95 enfants à Malguénac. Il en ressort un déficit pour le bilan du centre de loisirs de 8 599,07 € avec 15 588,22 € de dépenses et 6 989,15 € de recettes.

2°/ POINT BUDGET COMMUNAL AU 12/10/ 2016

Madame Stéphanie L'HOSTIS présente les réalisations au 12/10/2016.

Fonctionnement dépenses :

Crédits ouverts : 1 068 698.24 € réalisé : 639 580.10 € soit 60 %

Fonctionnement recettes :

Crédits ouverts : 1 068 698.24 € réalisé : 698 844.80 € soit 65 %

Investissement dépenses :

Crédits ouverts : 840 402.62 € réalisé : 270 371.51 € soit 32 %

Investissement recettes :

Crédits ouverts : 840 402.62 € réalisé : 212 696.72 € soit 25 %

3°/ INFORMATION BUREAU DE POSTE

Monsieur le Maire présente la proposition du responsable de La Poste en date du 6 octobre 2016 concernant l'avenir du bureau de poste à Guern.

Un service guichet-facteur sera donc mis en place dans le courant de l'année 2017.

4°/ PROMOTION OFFRE LOTISSEMENT

Monsieur le Maire informe l'assemblée des dates des prochains événements liés à l'Habitat :

- le Salon de l'Habitat aura lieu du 19 au 21 novembre 2016 de 10 h 00 à 19 h 00 (sauf le lundi 18 h) au Parc des Expositions Chorus de Vannes.
- le Salon de l'Habitat aura lieu les 26 et 27 novembre 2016 de 10 h 00 à 18 h 30 au Parc des Expositions de Pontivy.
- le Salon de l'Habitat « Living » aura lieu du 4 au 6 mars 2017 de 10 h 00 à 19 h 00 (sauf le lundi 18 h) au Parc des Expositions du Pays de Lorient.
- le Salon de l'Habitat « Living » aura lieu du 18 au 20 mars 2017 de 10 h 00 à 19 h 00 (sauf le lundi 18 h) au Parc des Expositions Chorus de Vannes.

Afin de promouvoir le lotissement communal, des flyers ainsi que des dossiers de présentation du lotissement de Guern seront distribués par les élus guernates. Pour cela, les élus sont invités à s'inscrire sur le planning des permanences.

5°/ CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée qu'il est de son ressort d'organiser les cérémonies officielles des 8 mai et 11 novembre.

La population guernate, l'école et les pompiers sont invités à ces cérémonies.

La commémoration du 11 novembre se déroulera comme suit :

11 h 30 – Rassemblement dans la cour de la Mairie,

11 h 45 – Dépôt de gerbes au monument aux morts,

12 h 00 – Vin d'honneur au bar Le Guernate.

Il est demandé aux élus d'être présents.

6°/ PLANNING DES RENCONTRES FIN D'ANNEE 2016 ET ANNEE 2017

SPECTACLE DE NOËL :

Le spectacle de Noël sera offert aux enfants de l'école le vendredi 9 décembre 2016 à 14 h 00 à la salle polyvalente.

VŒUX AU PERSONNEL :

Monsieur le Maire et les membres du conseil municipal présenteront leurs vœux au personnel **le vendredi 16 décembre 2016 à 19 h 00.**

VŒUX DU MAIRE :

Les vœux du Maire se dérouleront le samedi 7 janvier 2017 à 11 h 00 à la salle polyvalente.

7°/ PLANNINGS MAGAZINE ANNUEL ET GUERN ACTUS NOVEMBRE

GUERN MAGAZINE ANNUEL :

La commission communication va établir un planning afin que le magazine soit disponible à la distribution lors du conseil municipal du 15 décembre 2016.

GUERN ACTUS DE NOVEMBRE :

Monsieur le Maire rappelle que le Guern Actus de Novembre devra être déposé pour le 27 octobre 2016 à la Poste pour une distribution à partir du 2 novembre 2016.

8°/ BILAN ART DANS LES CHAPELLES 2016

Monsieur Jean-Pierre MARTIN présente le bilan de l'Art dans les Chapelles édition 2016.

Il en ressort une fréquentation globalement à la baisse.

La chapelle de Locmeltro a accueilli 2 020 visiteurs lors de cette 25^{ème} édition et la chapelle Notre-Dame-de-Quelven a reçu environ 4 500 visites.

Les visiteurs ont été globalement satisfaits de la programmation et de l'organisation de la manifestation. Merci aux guides pour leur professionnalisme.

Prochain conseil le jeudi 17 novembre 2016 à 20 h 30.